|  |  |
| --- | --- |
|  | Agence fédérale des médicaments et des produits de santéFederaal agentschap voor geneesmiddelen en gezondheidsproductenEurostation II – Place Victor Hortaplein 40/401060 Brussel-Bruxelles  |

Management Support

|  |
| --- |
| **COMITÉ DE TRANSPARENCE 75 – PROCÈS-VERBAL** **26.09.2018**  |

**1. Approbation de l’ordre du jour**

# *L'ordre du jour est approuvé.*

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16.05.2018**

# *Le rapport de la réunion du 16 mai 2018 est approuvé moyennant les adaptations mentionnées ci-dessus.*

**point supplémentaire. Optimisation des services de soutien**

Comme annoncé, une optimisation des services de soutien a eu lieu, et ce à partir du 17 septembre 2018. L’AFMPS présente les modifications.

Les actuels services de soutien et de l'administrateur général sont réunis en l'entité « soutien transversal », qui est pour le moment coordonné par l'administrateur général.

Les modifications suivantes sont effectuées à quelques divisions concernées :

* PPMO et la division ICT sont gérés ensemble.
* Les chefs de projet (actuellement trois) sont repris dans la cellule gestion de projet, sous la « coordination PPMO ».
* La division Logistique est séparée de la division Budget et Contrôle de gestion (B&Cg). On anticipe ainsi le redesign, dans le cadre duquel cette division sera reprise dans un « service facility » intégré.
* La division B&Cg est désormais dirigée par un nouveau chef. Un renforcement de cette division est prévu.

La division Législation & litiges et la division Personnel & Organisation (à la lumière du projet flexibilité) font également l'objet d'un exercice d'optimisation qui n'est toutefois pas encore terminé.

Un membre incite l'AFMPS à rechercher des gains d'efficacité dans le cadre du redesign.

Le président souhaite recevoir régulièrement du feedback concernant le redesign.

**3. résultats 2017**

L’AFMPS présente les résultats 2017.

**4. RésultaTs Q1 – Q2 2018**

L’AFMPS fait voir aux membres les résultats du premier semestre 2018.

Il apparaît qu'il y a un excédent de 8,5 millions.

L'outil DCT n'est pas fait pour y atteler les recettes qui ne sont pas perçues selon le principe de « fee for service ». Pour cette raison, il n'offre pas une image fidèle du total par « reporting category ». L'AFMPS développera un nouveau système pour lier de manière correcte les recettes aux dépenses.

Le résultat est tellement positif parce que, d'une part, les dépenses sont plus faibles qu'estimé initialement, et, d'autre part, parce que les recettes sont supérieures à ce qui a été estimé initialement. Ce deuxième aspect est surtout étonnant pour le secteur des dispositifs médicaux.

Le cut-off du remboursement de la dotation dans le cadre de l'accord d'été, les recettes exceptionnelles en raison de la correction historique de plusieurs comptes clients, ainsi que le fait qu'après six mois, aucun cut-off n'ait été appliqué sur des plus petites dépenses, peuvent valoir comme explication pour l'excédent élevé.

À la fin de l'année, il y aura un excédent mais on ne s'attend pas à ce qu'il atteigne les 16 millions (i.e. extrapolation de 8,5 mio).

**5. Aperçu du nombre de collaborateurs de l'AFMPS (avec distinction entre métier et services de soutien, détachés et marge de recrutement par catégorie)**

Par le passé, des discussions ont souvent eu lieu concernant le nombre de membres du personnel. Il était rarement clair de quelles catégories il s'agissait : métier ou services de soutien, détachés y compris ou non, etc. Il y a maintenant une image globale du nombre de membres du personnel, avec indication de l'entité pour laquelle ils travaillent et s'ils sont mis ou non à la disposition de l'AFMPS.

À l'avenir, les marges de recrutement y seront ajoutées par type.

**6. avis de l'IF et réponse de Deloitte concernant les profils manquants dans le budget 2018**

L’AFMPS présente les slides relatives à ce sujet, qui concerne le suivi d'une question qui a été posée auparavant au Comité.

**7. État d'avancement modifications loi de financement – avis n° 28**

L’AFMPS commente l'état d'avancement de l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé (VII), et plus précisément les dispositions qui modifient la loi de financement. Depuis l'avis du Comité de transparence, qui a été envoyé à titre informatif conformément au règlement d'ordre intérieur avec les documents afin de préparer cette réunion, quelques modifications ont encore été apportées à l'avant-projet de loi. Il s'agit entre autres de la suppression de l'augmentation de la taxe meddev de 0,4 à 0,5 et l'adaptation des dispositions d'entrée en vigueur afin de tenir compte d'une entrée en vigueur après le 1er janvier 2019. La publication de la loi n'est en effet prévue que pour le premier trimestre 2019.

**8. reporting semestriel des processus de base (q1 – q2 2018)**

L’AFMPS montre le document avec les résultats des KPI des processus sélectionnés par le comité d'audit.

**9. reporting plan opérationnel (premier semestre)**

L’AFMPS présente le document qui offre un aperçu des réalisations dans le cadre du plan opérationnel 2018. La date de clôture est le 30 juin 2018 et le reporting porte uniquement sur les objectifs ayant comme deadline Q1 ou Q2.

Le président appelle l'AFMPS à fournir aux membres, à la fin de l'année, une nouvelle photo des réalisations dans le cadre du plan opérationnel.

**10. mise à jour déménagement redesign et flexibilité RH**

L’AFMPS donne une brève mise à jour concernant les développements relatifs au Redesign des administrations des soins de santé.

Le déménagement vers le bâtiment Galilée est toujours prévu pour mi-2020.

L'AFMPS collabore avec l'INAMI et le SPF SPSCAE à un socle commun, respectivement du plan stratégique et des contrats de gestion.

Au niveau des services de soutien, il y a différentes gradations dans la collaboration entre les trois institutions : d'une collaboration ad hoc à un *pooling* et même l'intégration des services (par ex. facility). Au niveau du business, quelques "passerelles" ont été identifiées, dans le cadre desquelles il y aura une collaboration (par ex. accès à l'innovation, pour lequel l'AFMPS a le lead.)

**11. planning nouveau plan stratégique AFMPS**

Un Comité de transparence spécial est dédié au plan stratégique qui aura lieu le 7 novembre.

Le but est de soumettre le plan au Ministre avant les vacances de Noël. Idéalement, l'avis du Comité de transparence sera disponible le 6 décembre.

**12. divers**

- élection du vice-président

L’AFMPS commente la procédure. Le règlement d'ordre intérieur prévoit que le vice-président doit être d'un autre rôle linguistique que le président. Seuls les membres francophones peuvent donc poser leur candidature. Le vice-président est élu à bulletin secret et moyennant une majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

La présidente propose que chaque membre qui est candidat ou souhaite proposer un candidat en informe L’AFMPS au plus tard le 12 octobre. Le vote sera organisé lors du Comité du 7 novembre.

* CBIP

Un membre indique qu'en juillet, un arrêté prévoyant la mise à disposition de 3 millions d'euros au CBIP a été publié au Moniteur belge. Il a également les questions/remarques suivantes :

1. Où ce montant se trouve-t-il dans le budget ?
2. Il n'y a actuellement aucun suivi prévu des objectifs du CBIP.
3. L'un des objectifs du CBIP est de fournir via le répertoire commenté des informations sur tous les médicaments enregistrés. En ce qui concerne les médicaments homéopathiques ce but n’est pas atteint car la banque de données n’est pas complète et dès lors, cette base de données servant à la prescription électronique, celle-ci n’est pas non plus complète.

L’AFMPS répond à la première question que ce montant est prévu au budget de l'AFMPS via la dotation.

Les autres points seront discutés avec la division concernée.

Un autre membre souligne que des produits homéopathiques sont bien repris dans le répertoire mais « de manière bizarre ».